

*Los bons François voliont lieur tète.
Partot ils en (24) fait granda fête,
Los Pariensiens los ont peindu,
Et d'autros los ayont (25) rompu (26).*

*Notron Rei, plein d'humanité (27),
A Polignieu (28) donne congé
Per un édit ein bonna forma
Seins avai pris data à Roma,
Et à celos du Parlement
Qu'aviant pris los droits et rang.*

*L'édit, per comblo de bonheur,
De tos los conseils supérieurs (29)*

(24) *En* serait orthographié plus régulièrement *ant* (*habunt*.)

(25) Il faudrait *ant* et *ayant*.

(26) « Il n'y a rien de nouveau ici, écrivait M^{me} du Deffand, si ce n'est la joie immodérée que le public a fait paraître du renvoi du chancelier et de l'abbé Terray. On a fait leurs effigies ; on les a brûlées, rouées, pendues. » Les choses allèrent plus loin, et en se retirant à sa terre de Lamothe-Tilly, où on le reléguait, Terray faillit être jeté à l'eau en passant la Seine, au bac de Choisy.

(27) L'auteur oublie qu'il faudrait *humanita*.

(28) Qu'était ce Polignieu ? Un officier du Parlement Maupeou sans doute.

(29) Maupeou avait établi dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers, six *conseils supérieurs* connaissant (sauf quelques exceptions), de toutes matières civiles et criminelles, et dont les membres ne pouvaient toucher aucun droit de vacations, épices ou autres, en sus de leur traitement). On avait espéré que cette nouvelle juridiction, qui terminait ainsi les affaires sur place, au lieu d'obliger les plaideurs au Parlement de Paris, serait acceptée avec reconnaissance. On a vu qu'il n'en fut rien.